

l'avant-projet. AFFAIRE N°7 - Modernisation de l'éclairage public - approbation de

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Poursuivant son programme d'équipement de la Ville, la Municipalité envisage la modernisation de son éclairage public. Un avant projet sommaire a été établi par les services techniques communaux.

Les travaux concerneront les secteurs ci-après et se décomposeront en 2 tranches.

Tranche 1974

- Rues Saint-Jacques, Voltaire, Monseigneur de Beaumont ;
- CD 44 (du carrefour du Butor au croisement de l'ex. RN2) ;
- Voie de desserte du campus universitaire ;
- Voie du CES du Chaudron ;
- Rue de la République ;
- Prolongement de la Rue Malartic ;
- Rue Lucien Gasparin ;
- Rue Ruisseau des Noirs.

Tranche 1975

- Rue de Paris ;
- Rue Maréchal Leclerc ;
- Chemin Desbassyns ;
- Remplacement des points lumineux existants à lumière mixte par des lampes à ballon fluorescent de 250 watts.

Le coût total de l'opération se chiffre à 2 969 672 F 38 (ou 148 483 619 F CFA), serait financée par une subvention du Ministère de l'Intérieur et par un emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Je vous demande donc Mesdames et Messieurs :

- d'adopter cet avant-projet ;
- de m'autoriser à solliciter une subvention auprès du Ministère de l'Intérieur.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

Mme ROCHE - Au moment où l'on demande à tout le monde de faire des restrictions d'électricité, est-ce que vous pensez que c'est le moment de faire une extension d'électricité dans la ville de Saint-Denis.

M. MONDON - Il faut bien éclairer la ville.

LE MAIRE - On demande de faire des restrictions, cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas éclairer la ville. Nous avons des lampadaires qui éclairent mieux et consomment moins d'électricité.

Mme ROCHE - Actuellement, dans la rue Malartic, toutes les lampes marchent en même temps. On pourrait éclairer une lampe sur deux, car il n'y a pas une seule personne dans cette rue.

LE MAIRE - A chaque fois qu'on éteint le jardin, il est saccagé.

MME ROCHE - On pourrait éteindre une lampe sur deux.

LE MAIRE - On pourrait demander à faire des restrictions d'horaires.

M. LAPIERRE - Monsieur le Maire, il y a plus d'un an, un ingénieur est monté au Brûlé, accompagné d'une assistante pour voir ce qu'on pourrait faire pour l'éclairage.

LE MAIRE - On parle de l'éclairage urbain. Le Brûlé est prévu dans l'éclairage rural.

Je mets aux voix, le rapport ci-dessus.

ADOpte A L'UNANIMITE.

Approuvé
Saint Denis, le 10.3.15
Pour le Préfet
le Secrétaire Général
Signé: J. P. PROUST
Une copie certifiée conforme
le Directeur des
Finances et des Collectivités locales
Signé: P. BIANCHI